

Enjeux et principes directeurs

Au seuil du troisième millénaire, la mondialisation de l'économie et de l'information s'imposeront à toutes les sociétés comme fait irréversible, réduisant le globe aux dimensions d'un village planétaire. Or cette mondialisation tendancielle n'est pas qu'un phénomène économique. Elle est tout autant culturelle que sociale et risque, à ce titre, de marginaliser l'ensemble des cultures locales.

Aussi, s'il faut préparer les futures générations à la culture de la mondialisation, notamment dans les domaines économiques et sociaux, pour pouvoir y participer activement, il faut tout autant les armer contre les effets pervers de marginalisation qu'elle induit.

Par ailleurs, les transformations radicales, que subiront le monde de travail, des relations de travail, de la production, de la gestion, du marché de l'emploi... dans tous les secteurs, rendent désormais indispensable une formation, économique et sociale en gestion et en informatique car cette formation est une condition sine qua non, pour avoir accès à la Troisième Révolution industrielle, marquant la fin de ce siècle.

La réponse la plus adéquate libanaise; et prévoir même, dans le cadre de ce diplôme, une "série économique et sociale", à côté des trois autres (Humanités, Sciences Générales, Sciences de la Vie). D'autant plus que cette série prépare à plusieurs genres de spécialisations déjà dispensées par les universités au Liban, dont l'économie, les sciences sociales, la gestion, le marketing, les études bancaires, le droit, les sciences politiques, les sciences administratives, l'information, le travail social etc..

Dès lors, le programme des Sociologie et Economie ci-joint est appelé à répondre à deux impératifs: d'un côté, satisfaire, autant que possible, aux exigences de la formation dans les spécialisations mentionnées; et de l'autre, mettre en relief la complémentarité qui existe entre ces différentes disciplines, et les Sociologie et Economie.

Faut-il noter enfin que cette réorganisation de l'enseignement au Liban, va dans le sillage des principes et orientations du Plan de Redressement Pédagogique, arrêté par le conseil des ministres le 17.08.1994; et de la nouvelle politique éducative, laquelle devrait tenir désormais, des exigences du marché de travail d'un côté, et des impératifs du développement de l'autre.